Archives parlementaires

Don de 200 livres de la part d'un citoyen qui veut rester anonyme, envoyés par le représentant du peuple Bô, en mission près de l'armée de l'Ouest, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de 200 livres de la part d'un citoyen qui veut rester anonyme, envoyés par le représentant du peuple Bô, en mission près de l'armée de l'Ouest, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 472;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23168_t1_0472_0000_5

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Trois sont partis, et, dans ce moment, une commission s'occupe de l'équipement de deux autres qui, sous peu de jours, partiront pour sonner l'arrêt de mort des esclaves de la Castille et de leur imbécille despote. Demain, dans une fête solennelle, la commune de Cahors bennira l'Etre suprême qui fait entreprendre de grandes choses, et donne la force de les exécuter.

Demain nous chanterons la gloire de la République françoise, la sagesse des législateurs qui la fondent, et le courrage des guerriers qui la consolident.

Oui, ils périront, ceux qui dévoroient, dans leur pensée, les belles campagnes du territoire françois, ceux qui calculoient leur succès sur leur crime, leur triomphe sur nos discordes, leur conquête sur la trahison de nos chefs ou l'indiscipline de nos soldats !

La France a appellé la liberté : la liberté faira, par elle, la consolation du monde.

Pour nous, nous renouvellons le serment d'être à jamais fidelles à l'unité et à l'indivisibilité de la République, de rester debout tant qu'il existera une tyrannie sur la terre, ou de perdre la vie pour la liberté, plutôt que de la racheter par l'esclavage.

Législateurs, il nous reste un dernier sentiment à vous répetter. Ne quittés votre poste que lorsque le bonheur et le repos de la terre vous inviteront à jouir des bénédictions de tous les peuples.

LAGARDE fils (*secrét.*), LAGARDE (*présid.*), PIERRET (*secrét.*).

Extrait du registre des délibérations de la société montagnarde de la commune de Cahors, chef-lieu du dép[artemen]t du Lot. Séance du 18 messidor. Présidence de Lagarde, maire.

La séance est ouverte par le chant de l'hymne à la liberté, et par une simphonie guerrière exécutée à l'honneur du triomphe des armées de la République sur les satellites des brigands couronnés armés contre notre indépendance.

Un secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, ado[p]té sans réclamation.

Sartre premier-né propose d'accueillir la proposition du comité relativement au jeune Payrat, qui s'est offert volontairement pour 4e cavalier jacobin, demande que la société l'envoye elle-même aux frontières, offre et dépose sur le bureau une somme de 150 livres, et promet un fusi de cavalier. La société adopte par acclamation la proposition du comité amendée par Sartre, et accepte avec reconnoissance les dons de ce citoyen.

Le désintéressement de Sartre n'est pas sans imitateurs : chaque sociétaire se dispute à l'envie la gloire de fournir à l'équipement du jeune cavalier jacobin. Les citoyennes des tribunes la partagent, et une somme de près de 4 000 livres, déposées ou offertes, des bas, des mouchoirs, fusis, sabres, pistollets, mentaux, selles, portementeaux, port[r]ait de Marat, sont le résultat de ces offrandes civiques.

Le désir d'entendre les nouvelles fait suspendre ces dons ou offrandes, et il est arrêté que la séance de demain sera encore consacrée à recevoir les témoignages du dévouement des citoyens du Lot à la cause de la liberté.

Les nouvelles sont lues. Elles annoncent les succès des armées de la République sur le troupeau d'esclaves conduits sous le bâton de Cobourg, Clairfayt, Beaulieu et autres prétendus fameux généraux de la coalition royale. Ces automates armés sont mis en déroute, et les rangs anglois détruits par la bayonnette des républicains.

Des applaudissements unanimes et répettés expriment l'allégresse publique, et un arrêté de la société proclame bien énergiquement sa haine pour le nom anglois. Elle arrête, sur la proposition de Lagasquie, que le décret de la Convention nationale qui déclare ennemi du genre humain William Pitt, ministre du gouvernement anglois, ainsy que celui portant qu'il ne sera fait aucun prisonnier anglois ou hanovrien, seront réimprimés à ses frais, et distribués à tous ses membres, pour être affichés sur les portes de leur habi[ta]tion; qu'elle regardera comme complices de ce ministre corrupteur et corrompu, de Lambesc, de Cobourg et de l'infâme coalition des roys de l'Europe, tout citoyen qui, par haine ou par vengeance, calomnieroit son semblable et sèmeroit la division parmi les patriotes. Elle arrête, en outre, qu'extrait du présent sera imprimé à la suite des décrets ci-dessus, envoyé à la Convention nationale, à ses comités de salut public et de sûreté générale, à Monmayou, fidèle mandataire du peuple, et à nos frères les Jacobins de Paris.

Le burreau dem[e]ure chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ysarn donne encuite lecture d'une lettre à luy adressée par Monmayou, représentant du peuple, annoncent de nouveaux succès sur les satellites des despotes coalisés. La société applaudit à ces heureuses nouvelles, et vote à Monmayou des témoignages de reconnoissance.

La séance est levée à 10 heures et demi du soir, et les sommes et effets déposés sur le burreau sont remis à un membre du comité de surveillance (1).

14

Le représentant du peuple Bô, député à Nantes près l'armée de l'Ouest, et dans les départemens en dépendans, annonce à la Convention nationale un don de 200 livres, offert à la patrie par un citoyen de Nantes, dont la modestie défend de nommer le nom.

Mention honorable du don, et insertion au bulletin (2).

(1) Collationné conforme à l'original, par nous, président et secrétaires de la société montagnarde de la commune de Cahors. LAGARDE *(présid.)*, LAGARDE le fils *(secrét.)*, PIERRET *(secrét.)*.

(2) *P.-V.*, XLIII, 172. *Bin*, 30 therm. (2e suppl[t]); *J. Sablier*, n° 1 493; *J. Fr.*, n° 686.